

Bureau du 4 octobre 2004

Décision n° B-2004-2577

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Rue Cottin - Aménagement du prolongement - Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Monsieur le directeur de la voirie communique au Bureau un dossier de consultation des entrepreneurs, relatif aux travaux d'aménagement du prolongement de la rue Cottin à Lyon 9°.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007 et a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme décidée par la délibération n° 2002-0523 en date du 18 mars 2002, opération n° 0645 pour un montant de 480 000 €.

Le projet consiste à créer le prolongement de la rue Cottin entre l'avenue Berthet et la rue de la Grange. Les travaux de création de cette voie comprennent :

- les travaux de voirie (structure de chaussée en enrobés, pose de bordures, génie civil, etc...),
- la création et le raccordement de 4 bouches de lavage,
- l'établissement des plans de récolement,
- la mission coordination-sécurité et protection de la santé.

L'opération fait l'objet des 4 lots suivants :

- lot n° 1 : travaux de voirie,
- lot n° 2 : création et raccordement de 4 bouches de lavage,
- lot n° 3 : établissement des plans de récolement,
- lot n° 4 : mission de coordination-sécurité.

Le lot n° 1 : travaux de voirie ferait l'objet d'un appel d'offres ouvert. Les travaux concernant le lot n° 2 feraient l'objet d'une commande auprès de la CGE. Les travaux ou prestations concernant les lots n° 3 et n° 4 seraient réalisés à l'aide des marchés à bons de commande pluriannuels concernés ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2002-0523, 2003-1087 et 2004-1898 respectivement en date des 18 mars 2002, 3 mars 2003 et 10 mai 2004 ;

DECIDE

1° - Approuve le dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - Arrête que :

a) - les travaux de voirie seront traités par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics,

b) - la création et le raccordement des 4 bouches de lavage ferait l'objet d'une commande auprès de la CGE,

c) - l'élaboration des plans de récolement sera réglée sur les marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclus à cet effet par la direction des systèmes d'information et de télécommunications,

d) - La mission de coordination-sécurité sera réglée sur les marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclus à cet effet par la direction de la voirie.

3° - Les offres du lot n° 1 voirie seront examinées et jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - L'opération création du prolongement de la rue Cottin à Lyon 9° est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007. Elle a fait l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme - opération 0645 pour un montant de 480 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,